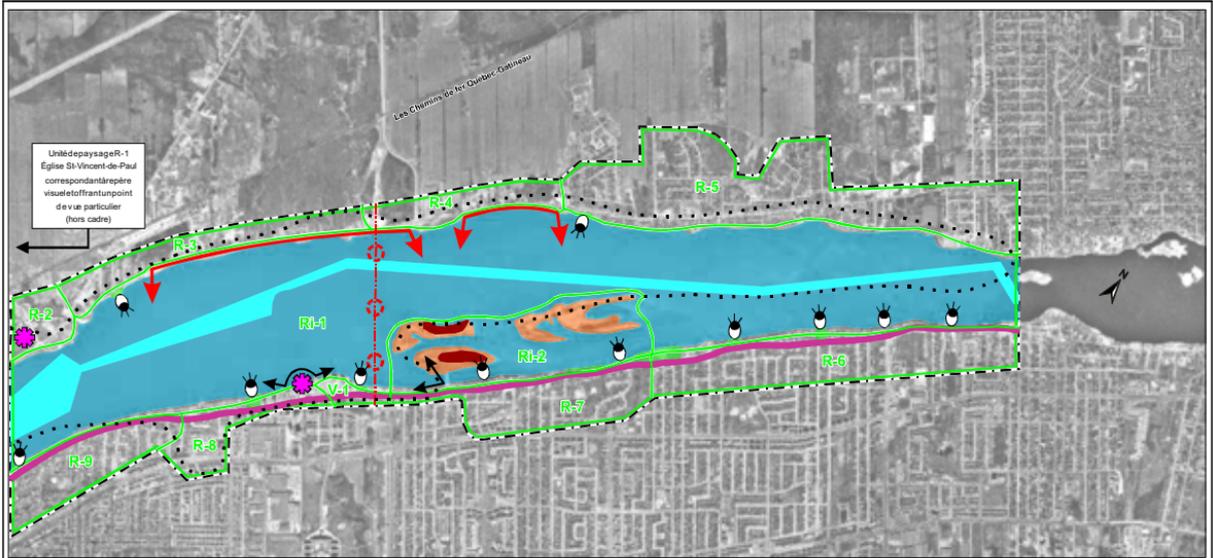


Figure A-18



- ■ ■ Zone d'accès visuel du port projeté
- Limites du territoire à l'étude
- Limites des unités de paysage
- V Paysage de terrains vacants
- Ri Paysage de rivière
- R Paysage résidentiel
- R-2 Type de paysage
- ↑ Identification spécifique de l'unité
- Repère visuel
- ☉ Percée visuelle vers la rivière
- ↕ Ouverture visuelle
- ↔ Point de vue particulier
- ⊕ Discordance visuelle (Ligne électrique sur pylône tubulaire)
- Attrait visuel aquatique particulier
- Attrait visuel terrestre particulier
- Préférences visuelles
- Voienautique
- Parc
- Voiepanoramique

Source: Orthophotoplanum@ign.gc.ca (échelle 1:4000), #69800206, Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, 1999, Modifié pour l'autoroute 25.
 Travail: Département de l'Énergie, avril 2001, Programme de planification des services de transport.
 autoroute 25 et 442, École d'ingénierie en génie civil, Université de Sherbrooke

MILIEU VISUEL SECTEUR RIVERAIN			
Prolongement de l'autoroute 25			
Titre		R. Montplaisir	
Projet		Y. Cormiois	
Coordonnateur en environnement		Directeur de projet consultant	
Client		Consultant	
Gouvernement du Québec Ministère des Transports		Y. Cormiois	
Échelle 0 200 400 m		Projet 602354	
02 2001/06/06 Final		Dép. 0350	
01 2001/04/17 Préliminaire		Dessin Fig 18-visual regional.cdr	
No.		Date Description Dessiné Vérifié	
		C. L. S.M. C. L. S.M.	